

2013

*Est-ce que l'unanimité est une condition pour accepter la critique détaillée au sujet d'Al-Hajourî ?*



*Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân*

*[www.al-hajouri.com](http://www.al-hajouri.com)*

*10/29/2013*

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

Certains défenseurs de Yahyâ Al-Hajourî l'innovateur essaient de justifier le fait qu'ils n'ont pas accepté la critique détaillée à son sujet en disant que tous les savants ne l'ont pas critiqué et que donc il n'y a pas unanimité à son sujet et donc en se basant sur cela que la critique à son sujet, même si elle est détaillée, n'est pas à être prise.

Cette règle est précisément l'une des règles que 'Ali Hasan Al-Halabî l'innovateur a établi et dont il s'est érigé en défenseur.

Cette règle, dont le but est de rejeter la critique détaillée, est une règle très dangereuse car elle démolit la voie des pieux prédécesseurs en ce qui concerne la critique détaillée et le boycott des gens des innovations (religieuses) et des passions et car elle ouvre une porte d'entrée aux innovations (religieuses) et aux innovateurs dans le rang des Gens de la

Sunnah, les salafis purs, ce qui les bouleverse et leur amène de la confusion dans leur religion.

A ce sujet Cheikh Ahmad bin 'Omar bin Sâlim Bâzmoul –qu'Allah le préserve– dit au sein de son excellent ouvrage de réfutation des égarements de 'Ali Hasan "Siyânatou as-salafî"<sup>1</sup> réfutant cette règle innovée et montrant sa grande dangerosité<sup>2</sup> :

"Parmi les fausses règles qu'Al-Halabî a voulu établir :

**Le rejet de la critique détaillée et le fait qu'il émette comme condition l'unanimité dans la critique :**

Et il n'y a aucun doute que cette règle est très dangereuse car elle détruit la méthodologie des pieux prédécesseurs dans la critique détaillée et le boycott des gens des innovations et des passions et car elle ouvre la porte d'entrée aux innovations (religieuses) et aux innovateurs dans le rang des Gens de la Sunnah, les salafis purs, ce qui les bouleverse et leur apporte de la confusion dans leur religion.

(Après avoir rapporté les paroles d'Al-Halabî à ce sujet, Cheikh Ahmad Bâzmoul continue en disant) :

Et je dis demandant l'aide à Allah Seul :

- Premièrement : qui est toujours l'opposant et le protagoniste et celui qui dispute et celui qui fuit de se conformer à la vérité et le défenseur des gens du faux et des troubles ? Cette dispute et

<sup>1</sup> Siyânatou as-salafî min waswasati wa talbîsâti 'Alî Al-Halabî en 704 pages aux éditions Dâr Al-Istiqâmah.

<sup>2</sup> Pages 92 et suivantes du titre cité ci-dessus.

discorde ne sont connues que d'une bande pécheuse (en état de péché) qu'encourage toujours Al-Halabî. Et tu avais deux choses : La première : que la critique n'est établie que par l'unanimité et cela a émané de toi plus d'une fois<sup>3</sup> et parmi cela ta parole :

"Puis la prise de position de tous les étudiants si les gens de science sont unanimes sur le fait de juger quelqu'un innovateur : il ne leur est pas permis de le transgresser (ce jugement)"<sup>4</sup>.

Et en se basant sur cette prétention il est obligatoire de revoir tous ceux que les imams de la Sunnah ont jugés innovateurs et dont ils ont enregistré les noms dans les livres d'Al-jarh wat-ta'dîl<sup>5</sup> et les livres de la critique spécifique et les livres de croyance et que donc celui au sujet duquel nous trouvons qu'il a été affilié à une innovation (religieuse) au sujet de laquelle il n'y a pas unanimité alors on rejette ce jugement d'innovateur pour lequel les conditions pour juger innovateur ne sont pas réunies et parmi elles l'unanimité qu'Al-Halabî pose comme condition pour l'acceptation du jugement d'innovateur<sup>6</sup>.

Et si un certain nombre de savants de la Sunnah jugent un individu innovateur à notre époque et qu'ils ne sont pas unanimes sur le fait de le juger innovateur, ce jugement d'innovateur tombe donc d'office en se basant sur cette règle halabiyyah<sup>7</sup> et donc la

<sup>3</sup> Il a dit cela devant notre cheikh le savantissime Cheikh Rabî' Al-Madkhalî –le porteur de l'étendard de la critique et de l'éloge à cette époque comme l'a stipulé Cheikh Al-Albânî! -qui lui a reproché cette parole ! Et il l'a aussi dite chez notre frère Cheikh Khâlid bin 'Abdir-Rahmân Al-Miqrî ! Et Al-Halabî parle autour de cette parole dans ce livre (Manhaj as-salaf as-sâlih !) et lui donne des arguments.

<sup>4</sup> Une assise enregistrée. Voir Tanbîh Al-Faṭīn d'Az-Za'tarî p.25.

<sup>5</sup> N.d.t : La critique et l'éloge.

<sup>6</sup> N.d.t : Tabdî'.

<sup>7</sup> N.d.t : Du nom de 'Alî Hasan Al-Halabî.

communauté entre dans le désordre et le sophisme et c'est à Allah Seul que nous nous plaignons et parmi les signes de la Dernière Heure : que les affaires soient confiées à ceux qui n'en sont pas capables<sup>8</sup>.

Après cette parole introductive de Cheikh Ahmad Bâzmoul – qu'Allah le préserve – qui nous montre le danger de cette règle innovée ainsi que le danger de ses implications, voici des paroles de gens de science qui anéantissent cette prétention que l'unanimité est une condition d'acceptation de la critique détaillée :

- La question suivante fut posée au savantissime Cheikh Sâlih Al-Fawzân<sup>9</sup> qu'Allah le préserve :

"Celui qui pose la question : "Qu'Allah vous récompense, celui qui pose la question dit : Est-ce que l'unanimité est une condition pour la critique ?".

Le cheikh : "Âh ?".

Celui qui pose la question : "Est-ce que l'unanimité est une condition ? (Peut-être qu'il veut dire la critique et l'éloge)".

Le cheikh : "Cela fait partie des affaires des houffâdh, les houffâdh du hadîth. Cela fait partie des affaires des houffâdh du hadîth.

**L'unanimité ne fait pas partie de ses conditions.**

**Il ne fait pas partie de ses conditions qu'il y ait unanimité que celui-ci est critiqué (majrouh).**

<sup>8</sup> Hadîth rapporté par Al-Boukhârî n°59 d'après Abou Hourayrah.

<sup>9</sup> N.d.t: Qui a réfuté le fait que Yahyâ Al-Hajourî a jugé l'adhân de 'Othmân bnou 'Affân –qu'Allah l'agrée– comme étant une innovation (religieuse) : <http://www.al-hajouri.com/index.php/articles/9-cheikh-al-fawzan-refute-la-parole-d-al-hajouri-sur-le-adhan-de-othman.html>

Mais au contraire celui qui affirme a préséance sur celui qui nie. Celui qui recommande c'est celui qui nie et celui qui a une critique c'est celui qui affirme et c'est lui (celui qui critique) qui a préséance.

Oui".

Source :

L'explication du cheikh de Kitâb Al-Îmân en date du 18-08-1430 de l'Hégire.

Le deuxième cours de la treizième dawrah du roi Sa'oud de l'année 1430 qui a pris place à Jeddah.

- Le porteur de l'étendard de la science de la critique et de l'éloge à cette époque le savantissime Cheikh Rabî' bin Hâdî Al-Madkhalî<sup>10</sup> –qu'Allah le préserve– fut questionné de la manière suivante :

"Est-ce que l'unanimité des gens d'une (même) époque est une condition pour la critique des gens des innovations (religieuses) ? Ou est-ce qu'un seul savant suffit ?".

La réponse du cheikh :

"Ceci fait partie des règles laxistes et mauvaises qu'Allah vous bénisse !

A quelle époque ont-ils émis cette condition ?

Et quelle est la preuve de cette condition ?

Et toute condition qui n'est pas dans le Livre d'Allah est fausse.

<sup>10</sup> Qui met en garde contre Yahyâ Al-Hajourî et ses fondements corrompus : <http://www.al-hajouri.com/index.php/articles/6-mise-en-garde-de-cheikh-rabi-contre-yahya-al-hajouri.html>

Était-il que lorsque l'imam Ahmad bin Hanbal critiquait (jarh) un innovateur ... ou que Yahyâ bnou Ma'în critiquait (jarh) un innovateur, je dis : était-il obligatoire que le Monde entier soit unanime que c'est un innovateur ?

Lorsque l'imam Ahmad disait "untel est un innovateur" : tout était fini !

Lorsque l'imam Ahmad disait "celui-ci est un innovateur" tous les gens acceptaient cela de lui et courraient derrière lui et si Ibn Ma'în disait "untel est un innovateur" personne ne le contestait. Quant à la condition de l'unanimité cela est impossible dans les jugements légiférés.

Bon : si deux témoins viennent au sujet d'untel qu'il a tué (quelqu'un), il est alors obligatoire que nous émettions comme condition que la communauté soit unanime qu'il a tué (quelqu'un) c'est-à-dire le témoignage d'untel contre untel qu'il a tué untel ?!

Il est obligatoire au juge qu'il juge par la Législation d'Allah soit le prix du sang<sup>11</sup> soit la loi du talion<sup>12</sup>.

Il est obligatoire d'appliquer la Législation d'Allah.

L'unanimité est-elle une condition dans cette affaire qui est plus grave que de juger innovateur l'innovateur ?!

Ceux-là sont les laxistes<sup>13</sup> et les prédicateurs du mal et ceux qui pêchent en eau trouble comme on dit.

<sup>11</sup> N.d.t: Ad-diyah.

<sup>12</sup> N.d.t: Al-Qisâs.

<sup>13</sup> N.d.t: Al-Moumayyi'oun.



N'écoutez donc pas ces balivernes.

**Donc si un savant clairvoyant critique une personne – qu'Allah te bénisse ! – il est obligatoire d'accepter cette critique.**

Et si un savant possédant les caractéristiques d'équité et capable s'oppose à lui, à ce moment on analyse ce que disent les deux parties et donc on regarde cette critique et on regarde cet éloge et si la critique est détaillée et clarifiée elle a préséance sur l'éloge et ce même si ceux qui font l'éloge sont nombreux.

Si un savant vient avec une critique détaillée et que s'opposent à lui une vingtaine ou (même) une cinquantaine de savants qui n'ont pas de preuves, qui n'ont que le bon soupçon et le fait qu'ils jugent ce qui est apparent tandis que lui (le savant qui vient avec la critique détaillée) a les preuves de la critique de cette homme alors la critique a préséance car celui qui critique (al-jârih) a la preuve avec lui et la préséance est donnée à la preuve et parfois nous donnons préséance à la preuve et ce même tout ce que contient la Terre s'y oppose.

Ce que contient la Terre s'oppose à lui alors que la preuve est avec lui alors la vérité est avec lui : Le Groupe (Al-Jamâ'ah) est ce qui est sur la vérité même s'il est seul.

Si une personne est sur la Sunnah et que s'opposent à lui les gens de deux villes, trois innovateurs, la vérité est avec lui (celui qui est sur la Sunnah) et ce qu'il a comme preuve et vérité a préséance sur ce que les autres ont comme choses fausses.

Et donc il est obligatoire que nous respections la vérité et que nous respections la preuve et l'argument.

(La traduction du sens de) la parole d'Allah dit :

"Dis: "Donnez votre preuve, si vous êtes véridiques".

Sourate Al-Baqarah v.111.

Et (La traduction du sens de) la parole d'Allah dit :

"Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah".

Sourate Al-An'âm v.116.

Le grand nombre n'a donc aucune valeur si elle est dénuée de preuves et donc si les tous les gens de la Terre se réunissaient sur quelque chose de faux et au sujet duquel ils n'ont pas de preuve à l'exception faite d'un petit nombre alors ils n'ont aucune valeur et ce même si celui qui leur fait face n'est qu'un seul homme ou un petit nombre.

Craignez donc Allah !

Craignez donc Allah en ce qui concerne la connaissance de la vérité et le fait de s'y accrocher et d'accepter la vérité lorsqu'elle est accompagnée de la preuve.

Qu'Allah facilite à tous !".

Source :

K7 : "Al-manhaj at-tamyî'î wa qawâ'idouh" de son éminence le savantissime Cheikh Rabî' bin Hâdî Al-Madkhalî qu'Allah le préserve.

- La question suivante fut posée au savantissime Cheikh ‘Oubayd bin ‘Abdillâh bin Soulaymân Al-Hamdânî Al-Jâbirî<sup>14</sup> qu’Allah le préserve :

"Qu’Allah vous donne de Sa Bonté et qu’Il vous bénisse !

Est-ce une condition dans la réfutation du transgresseur et dans la mise en garde à son encontre qu’il y ait unanimité des gens de science au sujet de la mise en garde à son encontre et sur le fait de parler contre lui ou est-ce qu’un seul savant est suffisant ?".

La réponse du cheikh :

"Ceci est la règle de la critique et de l’éloge et son résumé est :

**Que celui qui sait est une preuve contre celui qui ne sait pas.**

Et donc si un savant met en garde à l’encontre d’un homme et qu’il établisse la preuve qu’il (l’homme) fait partie des gens des passions ou qu’il fait partie des ignorants qui n’ont pas le droit de se mettre en avant dans la science et dans l’enseignement et que ce savant est connu parmi les gens pour la Sunnah et d’être droit sur la Sunnah et pour sa piété envers Allah Le Très-Haut, sa parole est alors acceptée et nous sommes sur nos gardes quant à celui à l’encontre duquel il a mis en garde et ce même si des centaines s’opposent (à cela) tant qu’il en a fourni la preuve et qu’il a fourni l’argument au sujet de celui à l’encontre duquel il y a la mise en garde et c’est ce qui nous suffit **mais de plus c’est notre**

**obligation** au sinon la Sunnah serait perdue car beaucoup parmi

<sup>14</sup> Qui a jugé Yahyâ Al-Hajourî comme étant : un égaré, un innovateur, un fou, un sot. Voir : <http://www.al-hajouri.com/index.php/articles/10-cheikh-oubayd-al-jabiri-juge-al-hajouri-innovateur.html>

les gens des passions leur affaire est cachée à la plupart des gens de science et ne sont pas à même de dévoiler ce qu'ils cachent ni de les démasquer pour plusieurs raisons parmi lesquelles :

Le mauvais entourage qui se met entre cet illustre savant sunnite fort et d'arriver à ce qui démasque ce grand joueur, fourbe, grand tricheur, comploteur.

Le mauvais entourage, une situation dans laquelle rien ne lui parvient à tel point qu'il (ce mauvais entourage) sépare entre lui (le savant) et ses frères qu'il aime en Allah et donc il n'est pas à même de tout lire.

Et parmi les raisons : que le savant n'ait pas de temps mais de plus que tout son temps soit dans la science et l'enseignement.

Et parmi les raisons : qu'il (le savant) soit loin de cet endroit.

Par exemple : que cet individu soit en Egypte ou au Châm ou au Maroc ou par exemple au Yémen alors que ce savant qui est en Arabie Saoudite ne sait pas ce qui se passe à cet endroit.

Personne digne de confiance ne l'a informé de ce qui se passe à cet endroit ou à ces endroits et donc il (le savant) est ignorant de son état (à cet homme).

Et parmi les raisons : que ce savant, il est parvenu à sa connaissance et s'est attaché à son esprit que cet homme est digne de confiance pour lui et n'est pas à même d'arriver à ce que d'autres parmi les gens de science ont dévoilé à son sujet et ce pour les raisons précitées et d'autres raisons mais il est parvenu auparavant à sa connaissance qu'il (cet homme) est sur la Sunnah

et qu'il appelle à Allah et il (cet homme) lui montrait en apparence la Sunnah et l'amour des Gens de la Sunnah et il lui a raconté des récits de sa vie et de sa lutte contre les idées corrompues et les méthodologies invendables et il lui a amené des livres exempts (d'erreurs) et que donc il (le savant) ne sait rien de ses complots.

Que faisons-nous donc ?

Nous agissons en fonction de ce savant qui a établi la preuve et a amené l'argument qui rend obligatoire d'être sur ses gardes quant à cet homme, ses livres, ses cassettes et sa personnalité.

Quant à cet illustre savant, il garde son statut à nos yeux et nous ne le critiquons pas et nous ne lui retirons rien de son degré ni nous ne diminuons son rang mais de plus nous lui trouvons des excuses : nous disons qu'il n'a pas su et s'il savait ce que nous savons il aurait été envers lui (l'homme critiqué) comme nous ou plus dur que nous et Allah est Le plus Savant".

Source :

<http://www.sahab.net/forums/index.php?showtopic=110027>

A suivre inchaa Allah...